

Nom de l'activité :

**Halte aux discriminations !**

Objectifs pédagogiques :

- **Repérer les attitudes discriminantes, sources de violence**

Public : **8 – 10 ans**

Effectif : **de 2 à 24**

Durée : **60 à 90 min**

Lieu : **Intérieur**

Objectif : de l'activité :

A partir de photos, les enfants découvrent des attitudes discriminantes au quotidien

Matériel :

- Les photos

## Introduction – 15 mn

- L'animateur demande aux enfants s'ils savent ce qu'est la discrimination. Il reformule les propos tenus sans se positionner. Exple : « alors si je comprends bien, la discrimination d'après toi, c'est ... ».
- Puis il expose un exemple : « D'après vous, que peut ressentir un enfant lorsqu'il est rejeté parce qu'il vit dans une caravane ? Pourquoi les autres le rejettent-ils ? ».
- Enfin, l'animateur propose aux enfants de créer tous ensemble la définition de la discrimination. Cela peut ressembler à ceci : La discrimination, c'est le fait de traiter mal quelqu'un parce qu'il est différent de nous. Cela touche aussi bien les enfants que les adultes.

## Déroulement

L'animateur demande aux enfants de réagir à des photos qu'il va leur présenter ou qu'ils vont choisir. Il leur demande de définir quel est le sujet qui est traité par la photo. Puis pose des questions spécifiques pour chacune d'elles.

Il met l'accent sur les attitudes discriminantes des enfants/jeunes et au mal-être qu'elle peut engendrer. Il insiste sur le fait que les discriminations sont une forme de violence. La note concernant les adultes est à titre indicatif.

## Variantes

- Par équipe, les enfants disposent de 5 mn pour réfléchir sur la photo qu'ils auront sélectionnées. Puis le rapporteur désigné de chaque équipe expose leur réflexion. L'ensemble du groupe réagit ensuite.
- Ou en groupe entier, le travail d'analyse se fait collectivement.

## Conseils :

- Pour chaque photo, l'animateur demande ce qui motive un tel comportement discriminatoire ; Et ce que la « victime » peut ressentir.

## • SUJET : LE GENRE



**Question :** Y a-t-il des situations où les filles et garçons ne sont pas traités également ?

### **Exemples de comportement / situation discriminants :**

- 1 – Refuser à une fille de participer au match de foot. Ou à un garçon de participer à l'atelier couture.
- 2 – Milieu adulte : Interdire à un étudiant de faire des études de sage-femme.

### **Pourquoi est-ce un comportement /une situation discriminants :**

- 1 – Fille ou garçon peut aimer les loisirs qu'il/elle veut.
- 2 – Milieu adulte : Homme ou femme a le droit d'accéder aux études qu'il/elle souhaite.

## • SUJET : L'APPARENCE PHYSIQUE



**Question :** Citez un exemple où les enfants ayant un physique particulier sont maltraités ?

### **Exemples de comportement / situation discriminants :**

- 1 – Refuser à un enfant de jouer au basket parce qu'il a une petite taille.
- 2 – Milieu adulte : Ne pas embaucher une personne parce qu'elle est en surpoids.

### **Pourquoi est-ce un comportement /une situation discriminants :**

- 1 – Quel que soit l'aspect physique nous avons droit aux mêmes plaisirs que les autres.
- 2 – Milieu adulte : Quelle que soit son apparence physique, une personne peut avoir des compétences identiques à une autre.

## • SUJET : LES RELIGIONS



**Question :** Citez un exemple où les croyant ou non-croyants sont traités autrement ?

### **Exemples de comportement / situation discriminants :**

- 1 – Ne pas accepter un enfant à la table de la cantine parce qu'il mange du porc.
- 2 – Milieu adulte : Refuser d'inviter systématiquement un salarié juif aux festivités de fin d'année de l'entreprise.

### **Pourquoi est-ce un comportement /une situation discriminants :**

- 1 – Chaque enfant a le droit de vivre sa croyance ou non-croyance comme il l'entend si ce n'est préjudiciable à personne d'autre.
- 2 – Milieu adulte : Tous les salariés ont le droit de participer à la vie de l'entreprise.

## • SUJET : LE HANDICAP



**Question :** Citez un exemple où des enfants qui ont un handicap sont maltraités ?

### **Exemples de comportement / situation discriminants :**

- 1 – Donner des coups à la tête d'un enfant parce qu'il est trisomique.
- 2 – Milieu adulte : Une banque qui n'accorderait pas un crédit parce qu'elle est aveugle.

### **Pourquoi est-ce un comportement /une situation discriminants :**

- 1 – Une personne qui a un handicap a le droit au respect.
- 2 – Milieu adulte : Une personne qui a un handicap est capable de rembourser un crédit.

## • SUJET : LA PAUVRETE (OU AVOIR PEU D'ARGENT)



**Question :** Citez un exemple où les enfants qui ont moins d'argent sont moins bien traités que les autres ?

### **Exemples de comportement / situation discriminants :**

- 1 – Refuser à un enfant de faire partie d'un groupe parce qu'il ne porte pas de vêtement à la mode.
- 2 – Milieu adulte : Interdire l'accès à un magasin à une personne pauvre.

### **Pourquoi est-ce un comportement /une situation discriminants :**

- 1 – Un enfant a aussi besoin de copains.
- 2 – Milieu adulte : L'accès aux magasins est ouvert à tout le monde, sauf règlement intérieur.

## • SUJET : LES ORIGINES



**Question :** Citez un exemple où des enfants d'origine étrangère sont moins bien traités ?

### **Exemples de comportement / situation discriminants :**

- 1 – Insulter un enfant de voleur parce qu'il est d'origine étrangère.
- 2 – Milieu adulte : Refuser de louer un appartement HLM à une personne parce qu'elle est d'origine russe, sous prétexte qu'elle va tout casser

### **Pourquoi est-ce un comportement /une situation discriminants :**

- 1 – Personne ne doit être insultée .L'origine ne détermine pas le comportement.
- 2 – Milieu adulte : Seule la situation économique et familiale doit être prise en compte pour les attributions.

## • SUJET : L'AGE



**Question :** Citez un exemple où des personnes sont moins bien traitées que les autres à cause de leur âge ?

### **Exemples de comportement / situation discriminants :**

- 1 – Se moquer d'une personne âgée parce qu'elle se déplace lentement.
- 2 – Milieu adulte : Un musée qui refuserait l'accès à des jeunes car ils risquent de mettre la pagaille.

### **Pourquoi est-ce un comportement /une situation discriminants :**

- 1 – Tout le monde a le droit au respect.
- 2 – Milieu adulte : Les jeunes savent se tenir correctement et les musées sont ouverts à tous.

## **Conclusion**

Les attitudes discriminantes concernent aussi bien par les jeunes que les adultes. Elles consistent à maltraiter une personne à cause de sa différence en :

- L'évitant : Ne pas lui parler, ne pas vouloir le rencontrer ;
- L'isolant : Rejeter l'autre, le traiter mal, le mettre à l'écart, l'exclure ;
- Adoptant un comportement violent : se moquer, menacer, provoquer, intimider, agresser, s'en prendre à ses biens et son patrimoine ;

j'anime



j'anime



j'anime



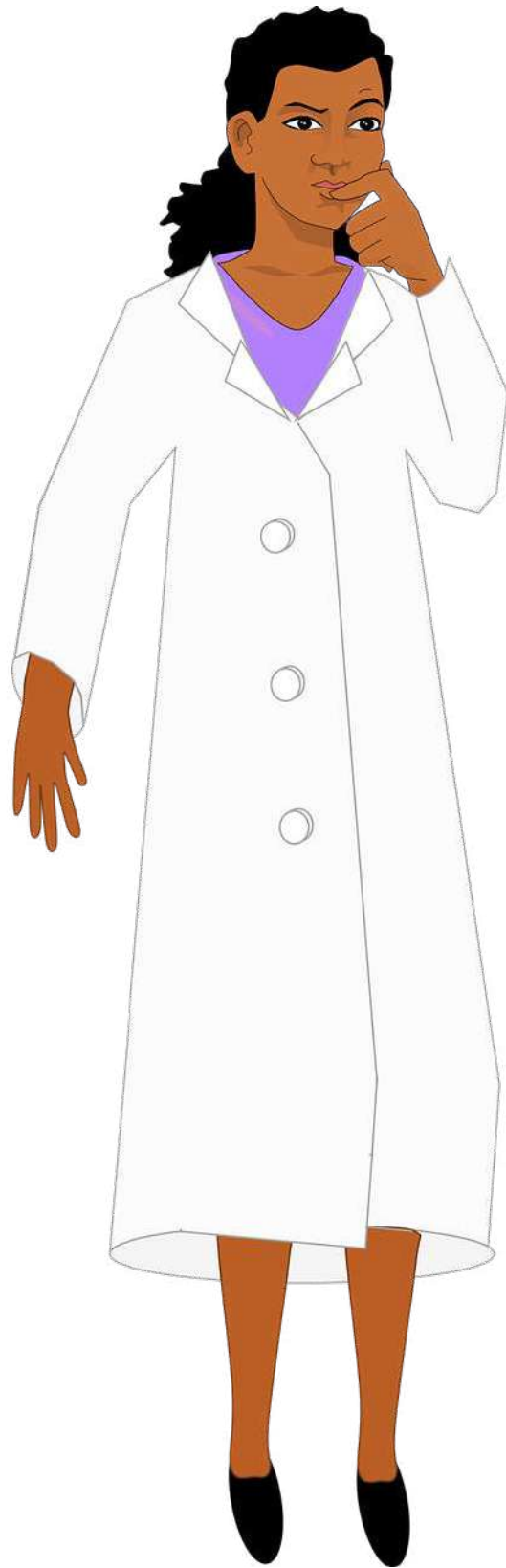
# j'anime



j'anime



j'anime



ifoc

j'anime



## Informations pour l'animateur

- LA DISCRIMINATION CONSISTE A FAVORISER OU DEFAVORISER QUELQU'UN

en raison de certaines de ses caractéristiques (par exemple l'âge, son sexe, ses origines ethniques, son apparence physique...) ou de certains de ses choix personnels (par exemple ses croyances religieuses/spirituelles, son orientation sexuelle, son appartenance syndicale, ses idées politiques...). Sauf exception, la discrimination est illégale et sanctionnée.

Les victimes de discrimination défavorable à leur rencontre peuvent obtenir réparation du préjudice causé.

Source : Site du service public, Mise à jour le 17.08.2012 - Direction de l'information légale et administrative

- LA DISCRIMINATION ILLEGALE EST UNE INEGALITE DE TRAITEMENT FONDEE SUR UN CRITERE PROHIBE PAR LA LOI, DANS UN DOMAINE VISE PAR LA LOI.

Autrement dit, c'est traiter différemment des personnes placées dans des situations comparables, en se fondant sur des critères interdits par la loi.

La discrimination dans le milieu privé n'est pas reconnue par la loi.

Les discriminations prennent souvent leur source dans les préjugés et les stéréotypes.

- LA DISCRIMINATION EST UN PROCESSUS A NE PAS CONFONDRE AVEC LE RACISME

Le racisme est une idéologie, alors que la discrimination relève d'un passage à l'acte, conscient ou inconscient, volontaire ou involontaire. Le racisme peut être le motif déclenchant de la discrimination.

- DEFINITION D'UN PREJUGE

Un préjugé est le fait de juger d'avance quelqu'un ou quelque chose en fonction de critères fondés sur nos croyances, nos valeurs, nos sentiments personnels, nos expériences personnelles, notre éducation, notre famille ou de notre entourage

Exemples :

- Je trouve que X n'est pas intelligent parce qu'il ne lit jamais.
- Je ne voyage que sur Air France parce que c'est la compagnie la plus sérieuse.
- Il traîne tard le soir dehors pour faire de « mauvais coups ».

- DEFINITION D'UN STEREOTYPE

Le stéréotype est une idée toute faite/sans réel fondement qui décrit un groupe de personne, plus ou moins partagées par une population/les gens. (Synonyme : cliché). Le stéréotype est donc collectif.

Exemples :

- Les parisiens sont pressés.
- Les hommes ne savent pas faire la cuisine.
- Les femmes ne savent pas conduire (valence négative - à l'inverse, les hommes savent conduire, les femmes savent bien faire la cuisine).

## Informations pour l'animateur – suite

### **LES CATEGORIES DE DISCRIMINATION AUTORISEES PAR LA LOI**

Il existe des discriminations, basées sur des critères normalement interdits, qui sont autorisées par la loi (les discriminations légales), dans les situations suivantes :

- **LA RAISON POUR LAQUELLE ON DISCRIMINE EST ESSENTIELLE/ DETERMINANTE OU « JUSTIFIEE » AU REGARD DE LA LOI.**

Exemples :

- Le critère « nationalité française » est utilisé pour certains emplois (fonction publique), ou pour certains droits (droit de vote).
- Tu ne peux pas consommer d'alcool en boîte de nuit si tu as moins de 18 ans (critère « âge »). (Si besoin de précision : Si tu as moins de 16 ans, tu n'es pas autorisé à entrer dans une boîte de nuit sans être accompagné d'un ou de tes deux parents ou de tout autre majeur ayant ta charge ou ta surveillance).
- Les recrutements réservés à certains types de personnes, lorsque la situation de travail l'exige par rapport à la tâche demandée (Exemple : Embaucher une actrice pour tenir un rôle de personnage féminin, un homme pour la surveillance dans une prison pour homme, une personne parlant le japonais pour un travail de traducteur).

- **LES DISCRIMINATIONS POURSUIVENT UN BUT DE REEQUILIBRAGE SOCIAL**

Elles réduisent les inégalités sociales/des chances, ou soutiennent les personnes les plus en difficultés ou les plus défavorisées) et lorsqu'elles sont nécessaires et ne vont pas à l'encontre/ne font pas obstacle aux autres personnes.

Exemples :

- Des dispositifs en faveur de la formation des jeunes (exemple : ZEP)
- Des dispositifs réservés aux personnes en situation de handicap
- Des contrats de travail aidés (l'employeur reçoit une aide pour réduire ce que coûte son employé).

- **DES CIRCONSTANCES SPECIFIQUES**

Exemples :

- Réserver certains contrats d'assurance (critères de maladie, d'handicap, ...).
- Réserver les concours d'accès à la fonction publique aux pers de nationalité française.
- Choisir un acteur de cinéma en fonction de son physique.

## Informations pour l'animateur – suite

### IL EXISTE A CE JOUR 25 CRITERES

#### ISSUS DE TEXTES INTERNATIONAUX OU EUROPEENS ET /OU RELEVANT DE LA SEULE LEGISLATION FRANÇAISE

Est interdit tout traitement inégal fondé sur :

1. **L'âge** : Ce magasin est interdit aux jeunes. (Ex pré/stéré jeunes mettent la pagaille)
2. **Le genre** : Les filles sont moins rémunérées que les garçons. (Ex pré/stéré : les filles sont moins performantes que les garçons au travail).
3. **L'origine** : Je n'ai pas été embauché pour ce job d'été à cause de mes origines slaves. (Ex pré/stéré : Les slaves picolent trop ; donc non fiables).
4. **L'appartenance à une ethnie** : Nous refusons l'accès à l'école à vos enfants Roms,. (Ex pré/stéré : les Roms ne savent pas travailler).
5. **L'appartenance à une nation** : Tu es russe et tu n'es pas le bienvenu dans ce bar. (Ex pré/stéré : Les russes sont les anciens ennemis de l'Europe)
6. **L'appartenance à une prétendue race (groupe d'individus ayant des caractéristiques proches)** : Le club de sport n'accepte pas les jeunes de couleurs. (Ex pré/stéré : ce sont des voleurs)
7. **La grosseur** : Cette école a voulu me désinscrire car je suis enceinte. (Ex pré/stéré : va abandonner car aura des problèmes de santé).
8. **L'état de santé** : tu as le sida, tu ne peux pas travailler pour nous (ex pré/stéré : les séropositifs peuvent transmettre la maladie en s'asseyant dans les toilettes).
9. **Le handicap** : tu ne peux pas rentrer dans cette boîte de nuit car tu es handicapé. (Ex pré/stéré : les handicapés sont plus fragiles et ne peuvent pas restés dans la foule).
10. **Les caractéristiques génétiques** : si tu es allergique au gluten, je ne t'accepte pas au restaurant scolaire. C'est trop dangereux. (Ex pré/stéré : tu ne vas pas faire attention et manger du gluten).
11. **L'orientation sexuelle** : Les homosexuels ne sont pas acceptés dans ce restaurant (ex pré/stéré : les homosexuels ont des maladies)
12. **L'identité de genre** : Je suis une femme transgenre et mon employeur refuse de modifier mes fiches de paie. (Ex pré/stéré : Le transgenre, c'est une lubie).  
Ce critère concerne la transition vers l'autre sexe ou l'adoption de comportements liés à l'autre genre.
13. **Les opinions politiques** : Je ne peux pas te prendre en stage dans mon entreprise car tu es élu dans une ville. (Ex pré/stéré : Tu ne seras disponible pour assurer ton poste de salarié).
14. **Les activités syndicales** : Je ne vous promus pas car vous êtes syndiqués (ex pré/stéré : syndicaliste crée sans arrêt des conflits).
15. **Les opinions philosophiques** : L'association de quartier refuse mon inscription aux activités depuis qu'elle sait que je suis laïque. (Ex pré/stéré : Les laïques sont des manipulateurs).
16. **L'appartenance ou non à une religion** : Tu es chrétien, tu vas mettre une mauvaise ambiance à cette soirée (ex pré/stéré : Les chrétiens sont « coincés »).
17. **La situation de famille** : Tu es la fille d'un braqueur de banque. Nous ne voulons pas de toi au lycée. (Ex pré/stéré mauvaise fréquentation pour les autres élèves).
18. **L'apparence physique** : tu es trop gros pour t'inscrire au club de foot, car pas assez rapide. (Ex pré/stéré : gros ne peut pas bien gérer son corps dans l'espace)
19. **Le patronyme** : Désolé, nos jobs d'été sont réservés aux personnes ayant un nom européen. (Ex pré/stéré : l'européen fera mieux le travail).
20. **Les mœurs** : Cela concerne la manière de vivre. Comme vous êtes fumeur, nous ne souhaitons pas votre candidature sur la liste des parents (Ex pré/stéré : mauvaise image).
21. **Le lieu de résidence** : Tu habites en Seine Saint Denis. Nous ne pouvons donc pas accepter ton chèque. (Ex pré/stéré : Les séquanodyonésiens sont pauvres et ne peuvent pas payer).
22. **La perte d'autonomie** : Mon père, hébergé en EHPAD, se plaint de ne pas avoir accès à ses lunettes. (Ex pré/stéré : les vieux ne servent plus à rien donc pas besoin d'en prendre soin).
23. **La situation économique** : On me refuse l'accès à une école parce que je suis boursier. (Ex pré/stéré : les boursiers ne sont pas fiables financièrement).
24. **La capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français** : Les tribunaux n'ont pas encore statué.
25. **La domiciliation bancaire** : On a refusé la caution de mes parents parce qu'ils sont domiciliés en outre-mer. (Ex pré/stéré : les gens des îles ne sont pas fiables).

## Informations pour l'animateur – suite

### LES RECOURS

#### • SAISIR LE DEFENSEUR DES DROITS (EX-HALDE)

Après étude des faits, le Défenseur peut rechercher le règlement du litige par :

- Une médiation : désigné par le Défenseur des droits, le médiateur entend les personnes concernées et confronte les points de vue. La médiation ne peut excéder 3 mois renouvelable 1 fois ;
- Une transaction : le Défenseur des droits propose à l'auteur des faits une ou plusieurs sanctions (versement d'une amende, indemnisation de la victime, publicité des faits). En cas d'acceptation, la transaction doit être homologuée par le procureur de la République ;
- Une action en justice : si le Défenseur des droits a connaissance de faits de nature à constituer un crime ou un délit ou si l'auteur refuse la transaction, il saisit le procureur de la République. Attention : la seule saisine du Défenseur des droits ne suspend, ni n'interrompt les délais de prescription des actions (dans le cadre d'une procédure civile, pénale ou d'un recours administratif et contentieux).

#### • ENGAGEMENT D'UN PROCES PENAL

La personne victime de discrimination peut porter plainte dans un délai de 3 ans.

Cette action permet d'informer les autorités judiciaires de la commission de l'infraction et de voir son auteur peut être condamné à une peine pénale.

Les auteurs d'une discrimination encourent des peines pouvant aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45.000 d'amende. Si, en outre, les auteurs de l'infraction ont agi comme agents publics ou comme responsables d'un lieu accueillant du public, les peines peuvent être portées à 5 ans d'emprisonnement et 75.000 € d'amende.

Pour obtenir réparation du préjudice, la victime peut :

- Se constituer partie civile dans le cas où la plainte déposée donne lieu à une procédure pénale,
- Ou porter plainte avec constitution de partie civile, dans le cas où la plainte déposée est classée sans suite.

#### • DEMANDE DE REPARATION DU PREJUDICE DEVANT LA JUSTICE

Pour obtenir réparation de son préjudice en dehors d'un procès pénal, la personne victime peut, dans un délai de 5 ans :

- Saisir une juridiction civile (conseil des prud'hommes, tribunal d'instance ou tribunal de grande instance),
- Ou, si l'auteur de l'infraction agit comme agent public, saisir le juge administratif. La victime peut alors présenter notamment une demande de dommages-intérêts.

En cas de discrimination dans le cadre du travail, c'est à l'auteur présumé de l'infraction de prouver que les faits rapportés et établis :

- Ou ne sont pas discriminatoires
- Ou constituent une discrimination légitime et légale

#### • QUELLES PREUVES PUIS-JE APPORTER ?

- Des témoignages (témoins directs ou indirects)
- Prouver que pour la même situation, d'autres personnes ont bénéficié d'un traitement plus favorable.

